



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

55^e session (26 février - 5 avril 2024)

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Présentation du rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme relatif à sa neuvième session

Intervention orale

Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Le CETIM et l'Association américaine des juristes, membres de la Campagne mondiale, participent depuis ses débuts aux négociations au sein du Groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un cadre juridique contraignant pour mettre fin à l'impunité des STN. Ces entités qui, profitant de la mondialisation néolibérale, parviennent à asseoir leur pouvoir et monopole sur tous les secteurs de la vie.

Ces dernières années, nous constatons une stratégie de diversion de la part de la Présidence dudit Groupe de travail, dans le but de faire dérailler le processus et diluer les contenus du futur traité. La dernière manœuvre a été caractérisée par la tentative d'imposer une nouvelle résolution visant à remettre en question le mandat originel du Groupe de travail tel qu'établi dans la résolution 26/9.

Cette manœuvre a été rejetée, à juste titre, par un grand nombre de pays du Sud qui ont défendu le mandat de ce processus visant à réguler les activités des STN dans le cadre du droit international des droits humains.

La Présidence doit se conformer à l'esprit et à la lettre de la résolution 26/9 et mettre fin à toutes ces tentatives de diversion. Les propositions concrètes des pays du Sud et des mouvements sociaux doivent être reflétées dans le futur traité, sinon ce dernier n'aura aucune légitimité. C'est une condition essentielle pour assurer l'élaboration d'un instrument efficace, dont les dispositions permettront de relever les défis posés par les STN et ainsi combler les lacunes juridiques existantes.

Nous appelons tous les États membres de l'ONU à participer de manière constructive aux négociations, en étant à l'écoute de leur société civile, et à faire avancer les négociations, conformément au mandat établi par la résolution 26/9.

Je vous remercie de votre attention.

Genève, 15 mars 2024